

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme organise
les examens certificatifs au titre de l'année 2025-2026

Afin d'assurer le bon déroulement des examens, l'ANLCA a mis en place un dispositif organisationnel et technique couvrant les niveaux centraux, régional et provincial. Ce dispositif comprend l'élaboration de la programmation des examens, la coordination des différents intervenants, le suivi du déroulement des épreuves sur le terrain, ainsi que la mobilisation des ressources humaines et logistiques nécessaires. Il s'appuie également sur un dispositif numérique spécifique à travers le système d'information SIMPA, qui permettra la saisie des résultats et la délivrance de certificats nominatifs de réussite à l'ensemble des bénéficiaires.

La programmation des examens certificatifs de l'année de formation 2025-2026 s'est étendue du 26 juin au 21 juillet 2026, selon les spécificités de chaque région et province, avec la possibilité d'organiser des sessions de rattrapage durant les mois de septembre et d'octobre 2026.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du Projet n°13 de la Feuille de route (2023-2027) de l'Agence, qui vise à faire de la certification un véritable levier de valorisation des acquis et de promotion des passerelles vers les programmes de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle et de la formation tout au long de la vie.